

Marseille, le 31 Décembre 1813.

M



L'interruption des relations maritimes ayant beaucoup diminué l'intérêt qu'offrait le commerce de ce port, j'ai l'honneur de vous prévenir que je me suis décidé à liquider ma Maison de Commerce ici et à former à Paris avec Monsieur Saint-Martin, mon beau-père, un Etablissement dont je vous remets ci-joint la Circulaire.

J'ai remis ma Procuration à M<sup>r</sup>. Magy l'aîné, à la signature duquel je vous prie d'ajouter foi pour tout ce qui aura trait à ma Liquidation.

Je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée, j'en réclame la continuation pour ma Maison de Paris, qui ne négligera rien pour la justifier.

Agréés, M<sup>r</sup>, l'assurance de mon parfait dévouement.

Ch. L. Roux

Signature de M<sup>r</sup>. Magy l'aîné.

Magy